

La croissance économique du Canada repose sur l'obtention de meilleures conditions d'accès aux marchés mondiaux pour ses exportations de services. À ce chapitre, le Canada a d'importants intérêts à défendre à travers le monde. L'industrie canadienne sera avantagée du fait qu'elle aura plus facilement accès à des intrants canadiens ou étrangers dont les prix seront concurrentiels à l'échelle internationale. Les consommateurs profiteront également de prix moins élevés, d'un plus grand choix et d'une meilleure qualité.

### ***Droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce***

Le Canada estimait que les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce devaient faire partie des négociations d'Uruguay étant donné l'importance de plus en plus grande des échanges liés à la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale.

Le Canada participe au sein du GATT à l'élaboration d'un ensemble de règles visant à réduire les obstacles au commerce et à créer un régime prévisible et équitable tant pour les exportateurs de produits de haute technologie que pour les importateurs de technologie et de savoir-faire.

Le Canada croit qu'il importe à la fois d'améliorer la protection internationale de la propriété intellectuelle et de veiller à ce que les mesures nationales ne fassent pas elles-mêmes obstacle aux échanges légitimes.

Outre l'élaboration de règles multilatérales, il est capital d'établir un système équitable et efficace de règlement des différends.

### ***Les mesures concernant les investissements liées au commerce***

La croissance économique du Canada a traditionnellement reposé sur l'investissement étranger, mais les Canadiens commencent à investir eux aussi des sommes considérables